

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**16 mai 2014**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Denis BRUSA, Elise GAVAND, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu du 9 avril.

**Objet de la délibération** : Indemnité de conseil et de confection du budget au Receveur

Madame le Maire indique que Monsieur Jean-Luc LAVIER, Trésorier de BLETTERANS, exerce les fonctions de Receveur de la Commune.

D'autre part, elle rappelle l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 qui a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Cet arrêté prévoit qu'en dehors des prestations de caractère obligatoire résultant de leurs fonctions de comptable, ces fonctionnaires sont autorisés à fournir, aux collectivités et aux établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu à versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil » qui peut être modulée en fonction des prestations demandées au comptable.

L'application d'un tarif est faite sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'exception de certaines opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Le calcul applicable pour l'indemnité maximum est le suivant :

- 3 pour 1000 sur les 7.622,45 premiers euros
- 2 pour 1000 sur les 28.867,35 € suivants
- 1,5 pour 1000 sur les 30.489,80 € suivants
- 1 pour 1000 sur les 60.979,61 € suivants
- 0,75 pour 1000 sur les 106.714,31 € suivants
- 0,50 pour 1000 sur les 152.449,02 € suivants
- 0,25 pour 1000 sur les 228.673,53 € suivants
- 0,10 sur toutes les sommes excédant 609.796,07 €.

Madame le Maire précise que l'attribution de cette indemnité est valable pendant la durée du mandat du présent conseil, sauf délibération expresse contraire.

Où cet exposé et après avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

***DECIDE***

- **d'attribuer** à Monsieur Jean-Luc LAVIER, Receveur municipal, l'indemnité de conseil décrite ci-dessus, au taux de 100 % à compter de la date de renouvellement de l'assemblée délibérante.
- **En outre de lui allouer** l'indemnité de confection de document budgétaire (30,49 € si la collectivité ne dispose pas de secrétaire à temps plein ou 45,73 € dans le cas contraire)

Objet de la délibération : comptes rendus des commissions

**Commission Fleurissement**

Maintien du budget 2013 avec en plus plantation d'arbustes et de plantes vivaces, dont la plantation sera réalisée à l'automne.

La commission effectuera les plantations le 17 mai au matin avec tous les volontaires

**Commission Scolaire**

Concernant la mise en place des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires), la commission propose les horaires suivants pour l'organisation de la prochaine rentrée scolaire :

| Classe                               | T.A.P.            |
|--------------------------------------|-------------------|
| LMJ : 9 h – 12 h ; 13 h 45 – 16 h 00 | 16 h 00 – 17 h 00 |
| Mer : 9 h – 12 h                     |                   |
| Ven : 9 h – 12 h ; 13 h 45 – 16 h 00 |                   |

L'objectif est de proposer des activités variées de qualité au choix des enfants : sport (vélo, escrime, pétanque, ...), art (théâtre, musique, danse, chorale,...), environnement

La prévision est d'un intervenant professionnel ou bénévole pour 18 enfants soit 4 intervenants pour une estimation financière de 18 000 €. L'Etat versera une aide de 50 €/enfant soit 3 500 € sur la base de 70 enfants

Aucune participation financière ne sera demandée aux familles

Après échanges et débat, le conseil retient la solution des 3 fois une heure (de 16 h à 17 h) pour les TAP, à l'unanimité moins 1 voix contre (Hervé ROME) pour l'année scolaire 2014-2015

**Commission Sociale**

Propose plusieurs orientations : à savoir

Relancer un club de temps libre pour personnes âgées avec un animateur 8 h/mois tous les 15 jours

L'aménagement d'une aire de jeux

Pérenniser le repas des classes en 4

Cartes jeunes (7€) de 12 à 30 ans : participation de 3€ de la Commune

Maintien du repas des personnes âgées

Echange « coups de mains » (bricolage, covoiturage, ...)

Soirée lecture

L'aide à la mobilité des jeunes (voyage)

L'estimation financière est de 3 500 €

Le conseil décide par ailleurs par 13 voix pour et 2 abstentions (Daniel URBAIN et Hervé PARIS) de relancer le C.C.A.S. en versant une subvention de 1 000€ annuelle

**Bâtiments**

Avant de travailler sur des projets la commission doit connaître l'usage des bâtiments, leur devenir :

Maison Gardaz (abritant le Foyer Rural), immeuble Mathy (atelier communal), préau de l'école

A envisager, peut-être, une salle de stockage pour le foyer rural.

Répertorier le patrimoine et établir une priorité annuelle pour rénover (avec l'aide de Jean-François RYON, conservateur à Lons)

**Forêts**

La commission effectuera une visite de la forêt le 22 mai avec le garde ONF et son responsable

Un programme de travaux estimé à 18 000 € par l'ONF est à valider par le Conseil

**Communication**

La priorité est la création d'un site internet par un professionnel qui serait alimenté par un référent de la Commune

Maintien d'un bulletin municipal annuel à paraître avant le 31/01/14, plus l'édition d'un petit bulletin présentant les diverses commissions et délégations syndicales.

Plan de la Commune en 3D avec noms des rues

Infos communales à faire paraître sur le Progrès (Denis)

Objet de la délibération : Travaux 2014

2014 est une année de transition qui convient à l'entretien du patrimoine communal ou à l'achèvement de chantiers déjà engagés. Ainsi, plusieurs devis sont en instance et Madame le Maire propose de prendre une décision sur ces dépenses qui peuvent être réalisées dans l'année :

Remplacement d'une baignoire par une douche dans un logt du Presbytère : 1 975.71 € TTC (devis MOINE) et 935 € TTC (devis GILLET)  
Borne fontaine fonte au cimetière : 2 600 € HT  
Peinture volets, portes entrée et cave Presbytère : 1 826 € (devis GODARD)  
Réfection plafond et peinture salle archives, maintenant que les archives ont été classées, parquets : 1 446.50 € (devis GODARD)  
Réfection ancien secrétariat plafond et peinture : 1 116.60 € (devis GODARD) ; salle qui pourra accueillir une activité des TAP et convenir aux enfants, après le repas lors des intempéries.  
Crépis dégrossi atelier : 6 224.40 € TTC (devis VITTORI)  
Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité de réaliser ces travaux.

Objet de la délibération : questions diverses

**Climatisation salle polyvalente** : le conseil prend connaissance du résultat de l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres.

4 entreprises ont répondu et le tableau d'analyse des offres établi par FLUITEC place l'entreprise CFPS (La Jurassienne) en 1<sup>ère</sup> position pour un montant de 22 555 € HT

Le Conseil débat sur l'utilité ou non d'une climatisation et décide de reporter sa décision à une prochaine séance, et ce en fonction du coût d'entretien annuel et des retours de vécu.

**Rentrée de septembre** : la suppression de la 4<sup>ème</sup> classe est confirmée par un courrier de l'Inspection Académique et par la même, le poste de direction à mi-temps.

**Quais de Seille** : Mme le Maire a rencontré les riverains pour les informer de la décision du précédent conseil de la fermeture des quais. Les barrières sont en cours de réfection et seront posées prochainement si cela s'avère possible. 7 arrêts seront tracés côté Seille par l'entreprise MARKOSOL dont 5 arrêts minutes après enlèvement des 2 poteaux de chaque côté du passage piéton

L'entreprise effectuera dans le même temps la pose de la signalisation des ralentisseurs qui seront installés rue des Sauges à partir du 23 mai

**Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des immeubles PACAUD rue du Raffour, ROMAND rue Saint-Aignan et PETOT rue d'Oisenans

Par ailleurs, Mme le Maire signale que dans le cadre de la succession PLATRET, un terrain de 50 m2 situé à l'angle de la rue du Raffour et de la route de la Chaux (vers le calvaire) intéresse M. Xavier GROSJEAN afin d'agrandir son aire de stationnement. Le Conseil ne préemptera pas sur la vente à venir

**Plaque** : le Conseil est d'accord sur le principe d'installer une plaque « Place Félicien BŒUF » Ruffeysien (1875-1961) éminent agronome reconnu pour ses travaux sur tout hybride (blé). Elle sera installée à l'intersection de la rue du Bas d'Oisenans et du Chemin de la Grange de Paille.

**Défibrillateur** : le Conseil, par 10 voix pour et 5 abstentions (Elise GAVAND, Véronique RAMEAUX, Jean-François MICHEL, Jean-Claude MARTEAU et Hervé PARIS), décide l'acquisition d'un appareil sachant que le coût moyen en est de 1 500 €. Il serait apposé de préférence près de la salle polyvalente et une demande de subvention sera adressée au Conseil Général.

**Jambon à la broche** : Denis BRUSA distribue aux membres du Conseil un tableau des tâches pour l'organisation de la journée du 22 juin.

**Convocation par mail** : il est demandé aux membres du conseil leur position sur l'envoi de toutes convocations par mail (Conseil et Commissions).

La Loi dit qu'elles doivent être adressées par écrit sous quelque forme que ce soit.

Un coupon réponse sera adressé à chaque conseiller et membre de commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée